



Rapport sur les principaux attributs de conformité de la fonction d'audit interne : le 31 mars 2024

Publié : le 2024-06-24

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2024,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT1-55F-PDF
ISSN: 2562-7457

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Report on the Key Compliance Attributes of the Internal Audit
Function: March 31, 2024

Rapport sur les principaux attributs de conformité de la fonction d'audit interne : 31 mars 2024

Contexte

Le Bureau de la vérification interne et de l'évaluation (BVIE) aide le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) à atteindre ses objectifs en donnant à la haute direction des conseils précieux pour la prise de décisions. Pour fournir ces conseils, les fonctions d'audit interne et d'évaluation adoptent une approche systématique et rigoureuse favorisant l'amélioration de l'efficacité des processus de contrôle, de gouvernance et de gestion des risques. En particulier, la fonction d'audit interne donne une assurance indépendante et objective que les activités du SCT sont gérées de manière responsable.

Le BVIE réalise son travail d'assurance selon les exigences énoncées dans les documents suivants :

- la Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor;
- les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les Normes) de l'Institut des auditeurs internes.

Selon la Directive sur l'audit interne, tous les ministères sont tenus de fournir des renseignements sur les principaux attributs de conformité de leur fonction d'audit interne, soit le professionnalisme, le rendement et l'incidence de celle-ci au sein du ministère.

Professionalisme du personnel

Ensemble, les membres du personnel de la fonction d'audit interne forment une équipe diversifiée et multidisciplinaire; ils possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités (se reporter au tableau 1).

Tableau 1. Certification ou attestation professionnelle des membres du personnel de la fonction d'audit interne

Certification ou attestation	Pourcentage du personnel
Auditeur interne certifié (CIA) ou comptable professionnel agréé (CPA) [*] †	56 %
En voie d'obtenir le titre CIA ou CPA	22 %
Autres attestations professionnelles [†] (professionnel agréé de la vérification gouvernementale [CGAP], examinateur certifié en fraude [CFE], certificat en assurance sur la maîtrise de la gestion du risque [CRMA], etc.)	22 %

^{*} Au 31 mars 2024, le BVIE comptait 9 membres dans sa fonction d'audit interne, y compris la dirigeante principale de l'audit, la chef de l'évaluation et la directrice de l'audit interne. Ce nombre ne comprend pas les membres de l'équipe de gestion stratégique, qui appuient les fonctions d'audit interne et d'évaluation, ni les membres qui sont en affectation à l'extérieur du BVIE.

[†] Les membres du personnel peuvent avoir plusieurs certifications ou attestations professionnelles. Selon les certifications ou attestations professionnelles qu'un membre du personnel possède ou est en voie d'obtenir, il peut être pris en considération dans les trois statistiques. Par conséquent, les pourcentages du tableau 1 ne doivent pas être considérés comme des parties d'un tout.

Pratiques professionnelles et assurance de la qualité

La fonction d'audit interne au SCT mène ses travaux conformément aux normes relatives à la profession. Les renseignements sur ses activités, notamment les mises à jour sur l'état d'avancement des missions en cours, sont présentés périodiquement au Comité d'audit du SCT.

Une évaluation externe achevée en janvier 2022 a révélé que la fonction d'audit interne du Conseil du Trésor est généralement conforme aux Normes de l'Institut des auditeurs internes et à son code de déontologie, ce qui constitue la plus haute cote pouvant être obtenue. Les évaluateurs externes ont noté que les activités d'audit sont bien gérées, bien structurées, et considérées comme très efficaces et un atout majeur pour l'organisation. Les résultats de l'évaluation ont été présentés au Comité d'audit du SCT en janvier 2022.

Une évaluation interne a été effectuée en octobre 2023 dans le cadre du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité et présentée au Comité d'audit du SCT. Celle-ci a permis de conclure que la fonction demeurerait généralement conforme aux exigences.

Plan d'audit axé sur les risques et renseignements connexes

Le BVIE effectue ses missions d'assurance selon le plan intégré d'audit et d'évaluation pluriannuel et approuvé du SCT. Ce plan fait l'objet d'un examen et de discussions lors des réunions du Comité exécutif, du Comité d'audit du SCT et du Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation du SCT. Les missions prévues sont rajustées pour tenir compte des changements dans les priorités, les risques et les besoins du SCT. Le tableau 2 comprend des renseignements détaillés sur les missions d'audit de l'exercice 2023-2024.

Tableau 2. Missions d'audit interne ¹ prévues ou terminées à l'exercice 2023-2024 par le BVIE (au 31 mars 2024)

Projet	État d'avancement	Date d'approbation du rapport	Date de publication	Date d'achèvement prévue du plan d'action de la direction	État d'avance de la mise en œuvre
Audit de la sécurité des technologies de l'information	En cours de planification	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Audit des facteurs relatifs à la vie privée du Bureau des réclamations du SCT	Production du rapport	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Valeur pour la direction

Les questionnaires n'ont pas été envoyés à la haute direction pour mesurer l'utilité des missions d'audit, mais des commentaires ont été sollicités à cet égard dans le cadre d'entrevues, auxquelles a participé la dirigeante principale de l'audit, et lorsque les résultats ont été présentés au Comité d'audit du SCT. Depuis le 1er avril 2024, des questionnaires doivent être remplis à la suite de toutes les missions.

De plus, le fait que la demande de la part de la haute direction visant des missions de consultation et de conseils stratégiques et objectifs dépasse la capacité du BVIE est un gage de la crédibilité du soutien offert par celui-ci à la haute direction. Le BVIE effectue de manière formelle et informelle tout au long de l'année des analyses pour cerner les nouveaux risques et mettre en avant de nouvelles priorités. Il met aussi à jour son plan en cours d'année pour s'assurer que les missions restent pertinentes et ciblées.

Notes en bas de page

- 1 La liste exclut les missions relatives aux conseils et aux examens, qui n'ont pas à être publiées conformément à la Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor.
-

Date de modification :

2024-06-27